Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_014-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 13.
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2026
Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Enrico FARINELLA, Romane FARAMIN, Sarah COQUIN, Coralie TRAVERS, Samuel GUENOLE, Djeya LESTREHAN, Kévin BATAILLE, Christelle AUBERT, Marc MARCEAU, Lydie RENAULT-GIRARD, Mihaela GUILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Christophe PERRUCHI-CHABBERT, Erwan GENSSE.
A été élue secrétaire de séance : Romane FARAMIN.

Séance du mardi 13 octobre 2026
Motion de soutien

Motion du Conseil municipal de LANGUEDIAS

de soutien aux lycéens et lycéennes, et à leurs revendications

Le Conseil municipal de LANGUEDIAS,

Le Conseil municipal de Languédias,

Considérant que la jeunesse constitue une richesse essentielle pour notre territoire et que ses préoccupations doivent être entendues et prises en compte,

Considérant que les lycéennes et les lycéens doivent pouvoir exprimer leurs revendications, notamment en matière d'éducation, de conditions d'études et de perspectives d'avenir,

Considérant que le dialogue et la concertation sont indispensables pour apporter des réponses concrètes aux attentes de la jeunesse,

Le Conseil municipal de Languédias :

- **Affirme** son soutien aux lycéens et lycéennes qui se mobilisent pour défendre leurs revendications et faire entendre leur voix. Il appelle les autorités compétentes à prendre pleinement en considération leurs préoccupations et à engager un dialogue constructif avec leurs représentants.
- **Réaffirme** son attachement à une jeunesse écoutée et respectée, dont l'engagement citoyen contribue à la vitalité de notre démocratie.
- **Condamne** les dégradations commises dans les facultés et sur le mobilier urbain, rappelant que le respect des biens collectifs doit accompagner toute mobilisation citoyenne. Cette position ne remet nullement en cause la légitimité du soutien apporté aux lycéens et lycéennes et à leurs revendications.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_014-DE

- **Décide** de transmettre cette motion aux autorités compétentes, afin que les attentes exprimées par les lycéens et lycéennes soient entendues et prises en considération.

Par cette motion, la commune de Languédias réaffirme que soutenir la jeunesse, c'est reconnaître sa capacité à s'exprimer, entendre ses revendications et agir pour son avenir. Adoptée par le Conseil municipal de Languédias, le 13 octobre 2026.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, certifié exécutoire

La secrétaire de séance
Romane FARAMIN

Le Maire
Jérémy DAUPHIN